

Image not found or type unknown



Mise en disponibilité et salaire ?

Par **mpfao**, le **06/12/2013** à **17:39**

Bonsoir,

Mon directeur d'agence vient de me prévenir que je suis mis en disponibilité tout ce mois, pour un soucis relatif a mon travail. Il m'a dit que je toucherai quand même mon salaire car ce n'est pas une mise a pied.

Pouvez vous m'apporter des précisions sur ce sujet ?

Merci.

Par **P.M.**, le **06/12/2013** à **17:57**

Bonjour,

Il faudrait déjà impérativement, si ce n'est pas le cas, que vous exigiez que ceci vous soit confirmé par écrit par l'employeur, sinon, que vous vous présentiez normalement à votre travail tant que vous ne serez pas en possession de la lettre...